

LES SE-VERBES ERGATIFS

1. INTRODUCTION

Considérons les exemples ci-dessous :

- (1) a. L'ouragan a brisé les vitres.
b. Les vitres se sont brisées.
- (2) a. La secousse a descélé le piton.
b. Le piton s'est descélé.

Les verbes *briser* et *desceller*, illustrés dans les exemples ci-dessus, présentent la propriété de pouvoir se construire de deux manières différentes :

- dans les exemples (a), ces verbes sont construits comme des **verbes transitifs** ;
- dans les exemples (b), on constate qu'ils ont aussi une **construction réfléchie**.

Certains verbes peuvent, outre les constructions transitive et réfléchie, être construits de manière intransitive :

- (3) a. Le vent a cassé la branche.
b. La branche s'est cassée.
c. La branche a cassé.
- (4) a. L'humidité a rouillé le métal.
b. Le métal s'est rouillé.
c. Le métal a rouillé.

On notera que, pour d'autres verbes, il n'existe pas toujours de construction réfléchie :

- (5) a. Nelson a coulé le navire.
b. Le navire a coulé.
c. * Le navire s'est coulé.
- (6) a. Le soleil a séché les fleurs.
b. Les fleurs ont séché.
c. * Les fleurs se sont séchées.

On constate que, lorsque ces verbes sont construits de manière intransitive et/ ou réfléchie, l'argument subsistant est en fait l'objet de la construction transitive :

- (7) a. L'ouragan a brisé **les vitres**.
b. **Les vitres** se sont brisées.
c. * L'ouragan a brisé.
- (8) a. La secousse a descélé **le piton**.
b. **Le piton** s'est descélé.
c. * La secousse a descélé.

- (9) a. Le vent a cassé **la branche**.
 b. **La branche** a/ s'est cassé(e).
 c. * Le vent a cassé.
- (10) a. L'humidité a rouillé **le métal**.
 b. **Le métal** a/ s'est rouillé.
 c. * L'humidité a rouillé.
- (11) a. Nelson a coulé **le navire**.
 b. **Le navire** a coulé.
 c. ≠ Nelson a coulé.
- (12) a. Le soleil a séché **les fleurs**.
 b. **Les fleurs** ont séché.
 c. * Le soleil a séché.

Selon Riegel, Pellat & Rioul (1994), ces verbes révèlent l'existence d'une relation systématique entre une construction transitive (exemples (a)) et une construction intransitive (exemples (b) (et (c))) où l'objet de la première et le sujet de la seconde, non seulement sont identiques mais, jouent le même rôle sémantique (celui de Patient). La construction intransitive, dans ces cas, s'interprète comme l'effacement de l'actant initial du verbe transitif et son remplacement par l'actant final, qui garde son rôle sémantique. Le passage à la construction intransitive réduit l'interprétation du verbe à un procès dont l'Agent ou la Cause n'est plus exprimé.

L'ensemble de ces verbes est essentiellement défini par la relation d'équivalence distributionnelle formalisée en (13) :

- (13) NP₁ V NP₂
 NP₂ (se) V

Les verbes dont il est question ici présentent une alternance assez proche de celle des passifs ou des inaccusatifs, dans le sens où **l'argument qui subsiste lors du passage à la construction intransitive ou réfléchie est l'objet de la construction transitive**.

- (14) Passif :

NP₁ V NP₂
 NP₂ être V (par NP₁)

- (15) Inaccusatifs :

NP₁ V

2. COMPARAISON AVEC LE PASSIF ET LES INACCUSATIFS

2.1. Vis-à-vis du passif

L'alternance argumentale est du même type mais :

- le complément d'agent est impossible :

(16) a. ? Les vitres se sont brisées par l'ouragan.
b. * Le piton s'est descellé par la secousse.

(17) a. ? La branche s'est cassée par le vent.
b. * La branche a cassé par le vent.
c. ? Le métal s'est rouillé par l'humidité.
d. * Le métal a rouillé par l'humidité.

(18) a. * Le navire a coulé par Nelson.
b. * Les fleurs ont séché par le soleil.

- *être* n'apparaît pas de manière systématique dans les constructions intransitive et réfléchie :

(19) a. Les vitres se brisent.
b. Le piton se descelle.
c. La branche (se) casse.
d. Le métal (se) rouille.
e. Le navire coule.
f. Les fleurs sèchent.

Remarque : l'auxiliaire *être* est utilisé uniquement dans les cas de constructions réfléchies (cf. exemples ((1), (2), (3b), (4b)/ (3c), (4c), (5), (6)).

2.2. Vis-à-vis des inaccusatifs

- la construction impersonnelle est impossible pour ces verbes :

(20) a. *? Il_{imp} s'est brisé des vitres.
c. * ?Il_{imp} {s'est/ a} cassé des branches.
e. * ? Il_{imp} a coulé un navire.

- ces verbes peuvent se construire avec l'auxiliaire *avoir* alors que les inaccusatifs requièrent toujours *être*. Là encore, *être* est utilisé dans les constructions réfléchies.

3. LE COMPORTEMENT VARIABLE DES CONSTRUCTIONS INTRANSITIVE ET REFLECHIE

Labelle (1992) montre que, tandis que les constructions réfléchies se comportent comme les verbes inaccusatifs, les constructions intransitives se comportent comme si elles appartenaient à la classe des inergatifs.

Ces tests, appliqués par Labelle, sont inspirés des travaux de Legendre (1989) et Levin (1986).

3.1. Face au choix de l'auxiliaire

La sélection de l'auxiliaire (l'emploi de l'auxiliaire *être* est une des caractéristiques des verbes inaccusatifs en français) : nous avons vu précédemment que le passé des constructions réfléchies se formait avec *être*. Par contre, les constructions intransitives utilisent plutôt l'auxiliaire *avoir* (cf. remarque ci-dessus).

En ce qui concerne le choix de l'auxiliaire, les constructions réfléchies sont donc similaires aux verbes inaccusatifs alors que les constructions intransitives ressemblent plutôt aux inergatifs..

3.2. Face à la construction impersonnelle et la cliticisation par *en*

Les verbes typiquement inaccusatifs (21a) et au passif (21b) autorisent la construction impersonnelle :

- (21) Que s'est-il passé ?
- a. Il est arrivé trois hommes.
 - b. Il a été vendu beaucoup de pop corn.

Malgré le fait que les verbes inergatifs puissent être trouvés dans une construction impersonnelle (49), la validité de cette construction est beaucoup plus restreinte qu'elle ne l'est avec les verbes inaccusatifs. La construction est souvent jugée comme stylistiquement marquée et d'un niveau d'acceptabilité différent de celui des inaccusatifs.

- (22) a. Il a déjà couru plusieurs chevaux. (Hulk (1989))
 b. Il n'a téléphoné que trois personnes ce matin.
 c. Il déjeune beaucoup de linguistes dans ce restaurant. (Legendre (1989), fondé sur Pollock (1978))

Reprenons les exemples cités ci-dessus :

- (23) Que s'est-il passé ?
- a. ? Π_{imp} s'est brisé des vitres.
 - b. ? Π_{imp} s'est descellé un piton.
 - c. Π_{imp} { ? s'est/ * a } cassé des branches.
 - d. Π_{imp} { ? s'est/ * a } rouillé du métal.
 - e. * Π_{imp} a coulé un navire.
 - f. * Π_{imp} a séché des fleurs.

Ni les constructions réfléchies, ni les constructions intransitives ne peuvent entrer naturellement dans une construction impersonnelle. Elles sont donc, toutes les deux, différentes des inaccusatifs (et du passif), même si les constructions réfléchies semblent « moins » agrammaticales que les constructions intransitives. Là encore, les constructions réfléchies tendent à se rapprocher des verbes inaccusatifs et les intransitives des inergatifs.

La possibilité d'entrer dans une construction impersonnelle est liée à la possibilité de cliticiser le DP post-verbal par *en*.

- (24) a. Π_{imp} en est arrivé trois.
 b. Π_{imp} en a été vendu beaucoup.

- (25) a. Il_{imp} en a déjà couru plusieurs.
 b. ? Il_{imp} n'en a téléphoné que trois.
 c. Il_{imp} en déjeune beaucoup dans ce restaurant.
- (26) a. Il_{imp} s'en est brisé des vitres !
 b. * Il_{imp} s'en est descellé un piton.
 c. Il_{imp} s'en est cassé des branches !/ Il_{imp} en a cassé des branches !
 d. Il_{imp} s'en est rouillé du métal !/ Il_{imp} en a rouillé du métal !
 e. * Il_{imp} en a coulé un navire.
 f. Il_{imp} en a séché des fleurs !

Remarque : La possibilité de la cliticisation par *en* est en fait restreinte pour les deux types de constructions (intransitive et réfléchie) : le DP postverbal peut être cliticisé par *en* s'il est pluriel indéfini (*des vitres, des branches*) ou massif (*du métal*) ;

3.3. Face à la relative infinitive enchâssée

Un autre test en faveur de l'inaccusativité des verbes a été proposé par Pollock (1985 : 298). Un nombre significatif de locuteurs du français acceptent comme complètement grammatical un verbe inaccusatif employé comme verbe principal d'une relative infinitive enchâssée tandis qu'ils tendent à rejeter un verbe inergatif dans la même position.

- (27) a. L'homme que je croyais être arrivé/ entré/ avoir disparu.¹
 b. ?*L'homme que je croyais avoir téléphoné/ toussé/ plongé dans l'eau.

Les exemples suivants montrent que, tandis que la relative infinitive enchâssée est rejetée avec les constructions intransitives (28), elle est possible avec les constructions réfléchies (29).

- (28) a. ≠ Le bateau que tu croyais avoir coulé est toujours à quai.
 b. ≠ Les fleurs que tu croyais avoir séché sont plus belles que jamais.
 c. ≠ Les branches que tu croyais avoir cassé sont en fait intactes.
 d. ≠ Le métal que tu croyais avoir rouillé est en parfait état.
- (29) a. Les vitres que tu croyais s'être brisées sont en fait intactes.
 b. Le piton que tu croyais s'être descellé n'a en fait pas bougé.
 c. Les branches que tu croyais s'être cassées sont en fait intactes.
 d. Le métal que tu croyais s'être rouillé est en parfait état.

Une fois de plus, la construction intransitive se comporte comme les verbes inergatifs.

¹ Ce verbe particulier partage les caractéristiques des verbes inaccusatifs et inergatifs. Généralement utilisé avec l'auxiliaire *avoir*, il est traditionnellement dit accepter les deux auxiliaires. Bien que la construction impersonnelle soit disponible avec ce verbe (*Il a disparu des douzaines de livres*), elle est un peu moins naturelle qu'avec des inaccusatifs typique comme *arriver*, bien que beaucoup plus facilement acceptable qu'avec de vrais inergatifs. De façon intéressante, *disparaître* contraste avec *apparaître* qui est utilisé avec l'auxiliaire *être* et se comporte comme un inaccusatif dans tous les autres aspects.

3.4. Les similitudes entre les constructions intransitive et réfléchie.

Selon Zribi-Hertz (1987), il existe, au regard de chaque construction intransitive et/ ou réfléchie, une forme morphologiquement reliée au verbe, qui dénote l' « état final » (*F*) issu du processus dénoté par le verbe. Pour un grand nombre de ces verbes, cette forme n'est autre que le participe passé perfectif (*cf.* (30), (31), (32), (33), (34)), pour d'autres, elle est de nature adjectivale (*cf.* (35)) :

- (30) a. L'ouragan a brisé les vitres.
 b. Les vitres se sont brisées.
F : Les vitres sont brisées.
- (31) a. La secousse a descellé le piton.
 b. Le piton s'est descellé.
F : Le piton est descellé.
- (32) a. Le vent a cassé la branche.
 b. La branche s'est cassée.
 c. La branche a cassé.
F : La branche est cassée.
- (33) a. L'humidité a rouillé le métal.
 b. Le métal s'est rouillé.
 c. Le métal a rouillé.
F : Le métal est rouillé.
- (34) a. Nelson a coulé le navire.
 b. Le navire a coulé.
F : Le navire est coulé.
- (35) a. Le soleil a séché les fleurs.
 b. Les fleurs ont séché.
F : Les fleurs sont sèches.

Les constructions que nous étudions ici se révèlent ainsi reliée d'une part, à une forme transitive-*causative* (exemples (a)), et de l'autre, à une forme *EF*.

Considérons, en premier lieu, l'interprétation (ou rôles sémantiques) des arguments :

- (36) a. [L'ouragan] a brisé [les vitres].
 b. [La secousse] a descellé [le piton].
 c. [Le vent] a cassé [la branche].
 d. [L'humidité] a rouillé [le métal].
 e. [Nelson] a coulé [le navire].
 f. [Le soleil] a séché [les fleurs].

Dans ces exemples, l'argument employé comme sujet peut être défini comme renvoyant à l'entité qui a causé l'évènement décrit par le VP. Lorsque cet argument renvoie à un être humain (ou à un être animé doté de volonté (*cf.* (e)), on le qualifie d'Agent. S'il renvoie à un inanimé, on l'appelle Cause.

L'alternance observée dans les constructions en question ici peut être décrite de manière générale en disant que les constructions intransitives et/ ou transitives sont construites par la suppression de l'argument Agent/ Cause présent dans la construction transitive.

- (37) Agent/ Cause V **Thème/ Patient**
 Thème/ Patient (se) V

Les verbes capables de subir la suppression de leur Agent/ Cause sont nommés **verbes ergatifs**.

4. LES VERBES ERGATIFS ET LES CONSTRUCTIONS CAUSATIVES

Radford (2004) suppose que les verbes ergatifs ont une structure interne complexe qui est parallèle à celle des constructions causatives. Ainsi, une phrase comme :

- (38) Pierre roule le rondin jusqu'à la rivière,

serait parallèle à la structure causative suivante :

- (39) Pierre fait rouler le rondin jusqu'à la rivière.
 = Pierre a agi sur le rondin pour qu'il roule jusqu'à la rivière.

Nous pouvons donc interpréter les verbes ergatifs construits transitivement de la manière suivante :

- (40) a. L'ouragan a brisé les vitres.
 = L'action de l'ouragan sur les vitres les a brisées.
 vs : b. Les vitres se sont brisées (pour des raisons indéterminées).
- (41) a. La secousse a descélé le piton.
 = La secousse a provoqué le descèlement du piton.
 vs : b. Le piton s'est descélé (sans cause externe apparente).
- (42) a. Le vent a cassé la branche.
 = L'action du vent sur la branche l'a cassée.
 vs : b. La branche a/ s'est cassé(e) (pour des raisons indéterminées).
- (43) a. L'humidité a rouillé le métal.
 = L'humidité a provoqué la rouille du métal.
 vs : b. Le métal a/ s'est rouillé (sans cause externe apparente).
- (44) a. Nelson a coulé le navire.
 = Nelson a fait en sorte que le navire coule.
 vs : b. Le navire a coulé (tout seul).
- (45) a. Le soleil a séché les fleurs.
 = L'action du soleil sur les fleurs les a séchées.
 vs : b. Les fleurs ont séché (pour des raisons indéterminées).

Les constructions transitives des verbes ergatifs sont d'ailleurs paraphrasables par des causatives :

- (46) a. L'ouragan a brisé les vitres.
b. L'ouragan a fait se briser les vitres.
- (47) a. La secousse a descélé le piton.
b. La secousse a fait se desceller le piton.
- (48) a. Le vent a cassé la branche.
b. Le vent a fait (se) casser la branche.
- (49) a. L'humidité a rouillé le métal.
b. L'humidité a fait (se) rouiller le métal.
- (50) a. Nelson a coulé le navire.
b. Nelson a fait couler le navire.
- (51) a. Le soleil a séché les fleurs.
b. Le soleil a fait sécher les fleurs.

Résumé :

- les verbes ergatifs peuvent être construits de trois manières différentes : transitive et intransitive et/ ou réfléchie ;
- ils présentent une alternance (transitive/ intransitive et/ ou réfléchie) qui se manifeste par la disparition de l'argument Agent/ Cause et le maintien de l'argument Patient/ Thème qui se déplace en position sujet ;
- la construction transitive de ces verbes peut être comparée, sur un plan sémantique, à la construction causative.

5. LES VERBES ERGATIFS ET L'ASPECT

5.1. L'interprétation de l'imperfectif et du perfectif

Smith (1991) analyse la valeur aspectuelle d'une phrase comme résultant de l'interaction de deux facteurs principaux : le *type de situation* et le *point de vue*.

Concernant les types de situations, Smith propose un système de trois traits, dont l'interaction des valeurs (positive ou négative) fournit la description stéréotypique des cinq types de situations principaux :

(52)

	Statique	Duratif	Télique
Etat	+	+	-
Activité	-	+	-
Accomplissement	-	+	+
Sémelfactif	-	-	-
Achèvement	-	-	+

Le trait statique, propre aux états, renvoie à une situation sans étapes internes, constituée d'une période qui comprend des moments indifférenciés. Le trait duratif renvoie aux procès ou aux états comportant une certaine durée. Enfin, le trait télique caractérise les procès ayant un point final naturel. Ces procès débouchent sur un état résultant affectant généralement l'objet du procès.

Le point de vue (imperfectif, perfectif) présente les événements de façon à donner (a) une vue globale (le perfectif) ou (b) une vue partielle (l'imperfectif) de la situation. Le perfectif inclut les deux points qui délimitent une situation (début et fin). L'imperfectif focalise sur les étapes (secteurs temporels internes) à l'exclusion du début et de la fin. (53) illustre schématiquement l'Accomplissement *écrire une lettre* focalisé par l'imperfectif ou le perfectif :

(53)

TYPE DE SITUATION		SCHEMA TEMPOREL
Accomplissement	écrire une lettre	I.....F
POINT DE VUE		
Imperfectif	écrivait une lettre	////
Perfectif	écrivit une lettre	////////////////////

Dans le schéma (53), « I » représente la borne initiale, « F » la borne finale ; les points « » les étapes de l'événement ; les barres obliques indiquent la partie de l'événement focalisée par le point de vue aspectuel. Le perfectif est fermé, il présente la situation comme complète (englobant les deux bornes I et F). L'imperfectif est ouvert, il présente la situation comme incomplète (il exclut les points I et F) donc ouverte à des informations supplémentaires : les situations ouvertes sont compatibles avec des assertions selon lesquelles la situation continue, ou est incomplète, inachevée ; les situations fermées, non.

En ce qui concerne les verbes ergatifs, nous avons vu que, face à chaque construction intransitive et/ ou réfléchie d'un verbe ergatif, il existait une forme morphologiquement reliée au verbe, qui dénotait l' « état final » (F) issu du processus dénoté par le verbe. Les verbes ergatifs (différencier le type de verbe de son emploi) possèdent donc le trait [+ télique]. Ils résultent également en un changement d'état, ils renvoient donc à une situation de type Achèvement. L'événement décrit par un achèvement est centré sur le changement d'état/ l'état résultant, et non pas sur les étapes qui ont abouti à ce changement/ à cet état.

Selon Zribi-Hertz (1987), les constructions intransitives des verbes ergatifs exprimeraient l'imperfectivité ou l'atélicité du procès, tandis que les constructions réfléchies exprimerait la perfectivité ou la télicité du procès.

5.2. Preuves

5.2.1. *Etre en train de/ adverbess duratifs-terminatifs*

Les exemples (54) illustrent la disponibilité du réfléchi avec des marqueurs d'imperfectivité (l'expression *être en train de*) ; les (55) avec des marqueurs de perfectivité (les adverbess duratifs-terminatifs) :

- (54) a. La branche est en train de (se) casser.
 b. Le métal (se) rouille peu à peu.
 c. A chaque expiration, le ballon se gonflait pendant quelques secondes.

- (55) a. Le métal (se) rouille en quelques années.
 b. Le poulet s'est/ a cuit en très exactement trente minutes.
 c. Le piton s'est descellé en deux heures.

Cependant, un bon nombre de marqueurs aspectuels jouent un rôle en déterminant le choix de la construction. Voyons les effets de ces marqueurs.

5.2.2. *Mettre quelque chose à* (construction renvoyant au début de l'événement).

La construction réfléchie est incompatible avec l'expression *mettre quelque chose à...* (Zribi-Hertz 1986). Tandis que le verbe *caraméliser* est trouvé avec les constructions intransitive (cf. (56a)) et réfléchie (cf. (56b)), la construction réfléchie est exclue quand le verbe est enchâssé sous *mettre à* (cf. (757b)) :

- (56) a. Le sucre caramélise.
 b. Le sucre se caramélise.
- (57) a. Le cuisinier a mis le sucre à caraméliser.
 b. *Le cuisinier a mis le sucre à se caraméliser.

Mettre quelque chose à... fait partie des périphrases verbales qui permettent d'exprimer l'aspect inchoatif. L'inchoatif s'oppose à l'inceptif. Ces deux aspects se situent à l'intérieur des limites du procès. L'inchoatif saisit le procès immédiatement à son début, alors que l'inceptif le saisit juste avant sa limite finale. Ils s'expriment principalement au moyen de périphrases du type : *commencer à, se mettre à...* (pour l'inchoatif) et *finir de, cesser de* (pour le terminatif).

Remarque : Le sucre est mis à caraméliser.
 *Le sucre est mis à se caraméliser.

5.2.3. Le choix du temps

Labelle (1992) compare les exemples (58a) et (58b) qui illustrent le verbe *empirer* aux temps Présent, Imparfait et Passé Composé. La construction intransitive (58a) est possible aux trois temps. Bien que les jugements puissent varier d'un locuteur à l'autre, la construction réfléchie (58b) est généralement trouvée plus naturelle au Passé Composé plutôt qu'au Présent et à l'Imparfait. Ainsi, la construction réfléchie, qui focalise sur l'acquisition d'un état final (aspect perfectif), est d'une façon ou d'une autre légitimée par le Passé Composé, qui asserte la fin du procès.

- (58) a. Son état empire/ empirait/ a empiré.
 b. * ?Son état s'empire/ * ?s'empirait/ s'est empiré.

5.2.4. Les compléments perfectifs.

Les adverbes exprimant l'aspect perfectif paraissent aussi favoriser l'utilisation de la construction réfléchie. Un verbe comme *durcir*, décrivant un procès physique, interne, entre habituellement dans la construction intransitive (cf. (59a)). L'usage réfléchi de *durcir* est trouvé surtout dans les constructions au figuré, où la focalisation ne se situe pas sur un procès physique mais sur l'état final de l'entité :

- (59) a. Ce pain a durci rapidement.
 b. Leur position s'est durcie.

Quand le verbe est utilisé pour décrire un processus physique de durcissement, la construction réfléchie, exclue avec un adverbe de durée simple (60b), est plus naturelle avec un adverbe exprimant l'aspect perfectif (61b).

- (60) a. Le ciment a durci pendant trois heures.
 b. * ?Le ciment s'est durci pendant trois heures.
- (61) a. Les joints de caoutchouc durcissent en quelques années.
 b. Les joints de caoutchouc se durcissent en quelques années.

La construction réfléchie des verbes ergatifs serait donc plus naturelle dans un cadre aspectuel perfectif, alors que la construction intransitive serait, par contraste, imperfective.

Résumé : la construction réfléchie aurait un point de vue perfective, en contraste avec la construction intransitive qui paraît plutôt imperfective.

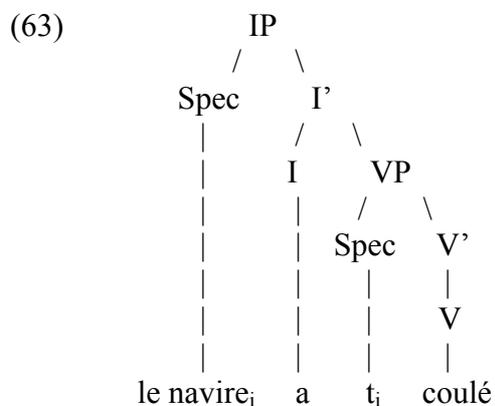
6. ANALYSE SYNTAXIQUE

6.1. Les VP shells dans les structures ergatives

Prenons un des exemples vus précédemment :

- (62) Le navire a coulé.

Nous avons vu que les verbes ergatifs en construction intransitive avaient un comportement similaire à celui des inergatifs : leur argument unique est donc généré comme un sujet (Spec, VP).



Les constructions réfléchies des verbes ergatifs sont plutôt inaccusatives : leur argument unique est introduit dans la structure comme un argument interne et il devient au cours de la dérivation syntaxique, le sujet de la phrase. Nous aurons donc pour :

- (64) Les vitres se sont brisées,

la représentation suivante :

En construction transitive, les verbes ergatifs ont la même représentation arborescente.

6.2. La perfectivité : le petit *v* [+/- perf]

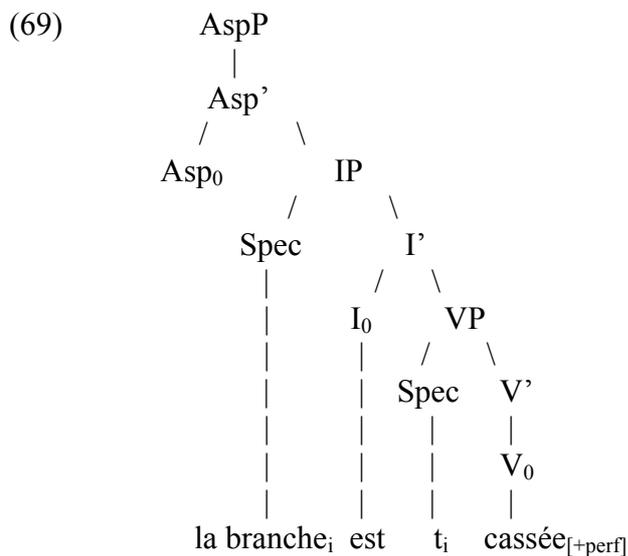
Nous avons vu plus haut que l'aspect avait des effets sur la façon dont le verbe projette ses arguments. En effet, la construction réfléchie est préférée lorsque la phrase a un point de vue perfectif.

Supposons, suivant Egerland (1998) (repris de Borer (1993)) qu'il existe une tête aspectuelle entre *vP* et *VP*.

Si nous prenons l'exemple suivant :

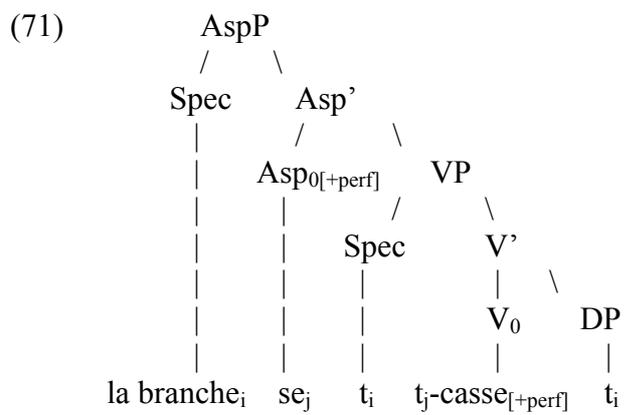
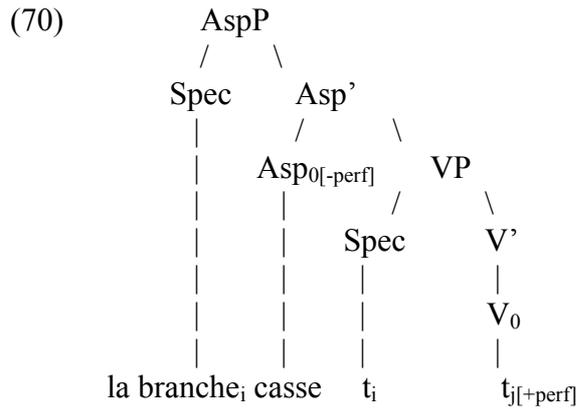
- (68) a. Le vent casse la branche.
 b. La branche se casse.
 c. La branche casse.
 F : La branche est cassée.

Regardons d'abord ce qui se passe pour (68F) :



Supposons maintenant que la tête aspectuelle soit dotée du trait [+/- perf]. Si la valeur de ce trait est négative, le verbe se séplace pour prendre le trait [-perf] mais aucun changement n'est observé dans sa forme : c'est ce qui se passe pour la construction intransitive. Si cette valeur est positive, le verbe (s'il est en construction réfléchie) incorpore *se*.

Considérons les représentations de (68c), puis de (68b) :



Ou peut-être est-ce simplement le comportement inaccusatif de la construction réfléchie qui provoque l'excorporation de *se*. Le DP, en position objet, se déplace vers la position sujet et provoque ainsi le déplacement de *se*...

Bibliographie.

- Borer, Hagit (1993). The projection of arguments ». Dans : E. Benedicto & J. Runner (eds), *Functional Projections. University of Massachusetts Occasional Papers* 17 : 19-47.
- Egerland, V. (1998). The affectedness constraint and AspP. *Studia Linguistica* 52, 1 : 19-47.
- Hulk, Aafke (1989). La construction impersonnelle et la structure de la phrase. *Recherches Linguistiques de Vincennes* 18 : 59-79.
- Labelle, Marie (1992). Change of state and valency. *Journal of Linguistics* 28 : 375-414.
- Legendre, Géraldine (1989). Unaccusativity in French. *Lingua* 79 : 95-164.
- Levin, Lorraine S. (1986). *Operations on lexical forms : unaccusative rules in Germanic languages*. Ph. D. thesis, MIT.
- Pollock, Jean-Yves (1978). Trace theory and French syntax. In Samuel J. Keyser (ed.), *Recent transformational studies in European Languages*. Cambridge, MA : MIT Press : 65-112.
- Pollock, Jean-Yves (1985). On case and the syntax of infinitives in French. In Jacqueline Guéron, Hans-Georg Obenauer & Jean-Yves Pollock (eds.), *Grammatical representation*. Dordrecht : Foris. 293-326.
- Radford, Andrew (2004). *Minimalist Syntax : Exploring the Structure of English*. Cambridge University Press.
- Riegel, M., Pellat, J. C. et R. Rioul (1994). *Grammaire méthodique du français*. Presses Universitaires de France.
- Smith, Carlota S. (1991). *The Parameter of Aspect*. Dordrecht : Kluwer Academic Press.
- Zribi-Hertz, Anne (1987). La réflexivité ergative en français moderne. *Le français moderne* 55 : 23-54.
- Temps et Aspect : de la morphologie à l'interprétation*. Textes réunis et présentés par Brenda Laca (2002). Presses Universitaires de Vincennes.
- Cours de Syntaxe (L3) : *Les verbes ergatifs et l'opposition causative*.